

MAIRIE DE MESQUER

Règlement 2019 des Marchés d'Artisanat d'Art

1. Cette manifestation est réservée exclusivement aux artisans CREATEURS PROFESSIONNELS.
2. Chaque artisan s'engage à **vendre strictement les objets de sa propre création**, à l'exclusion de toute marchandise achetée en vue de la revente. Tout contrevenant sera immédiatement exclu du marché sans prétendre au remboursement de sa place.
3. Seuls sont admis les **artisans inscrits au répertoire des métiers à l'année** ou les **artistes indépendants** (joindre un justificatif).
4. La manifestation débute à 10h00 et se termine à 19h00, les artisans devront être installés pour 10h. Leur stand devra rester en place **jusqu'à 19h**.
Un membre de l'organisation sera présent (à minima) le matin et en fin de journée.
5. Inscription le jour de la manifestation : si un artisan arrive le matin de la manifestation sans avoir réservé d'emplacement au préalable, il devra attendre que tous les artisans inscrits soient installés et devra présenter tous les justificatifs nécessaires à son inscription.
6. Retard : si un artisan arrive sur les lieux de la manifestation après 10h00, il devra se présenter à l'organisateur avant de s'installer en vue de l'enregistrement de son inscription.
7. Désistement : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre désistement au moins 48h à l'avance par mail à animations@mesquerquimiac.fr.
Les absences non justifiées ne seront pas remboursées.
8. L'emplacement loué étant un emplacement nu (**largeur : 2m**), chaque artisan devra prévoir le matériel nécessaire pour son installation (ne pas oublier de prévoir un équipement pour protéger son stand du soleil et/ou de la pluie)
9. L'artisan devra joindre à sa demande d'inscription, les documents suivants :
 - **justificatif de sa situation** (Photocopie du certificat d'identification au répertoire national des entreprises et de leurs établissements délivrée par l'INSEE ou son extrait d'inscription au répertoire des métiers)
 - **photocopie de son assurance***, en cours de validité pour les marchés concernés de la saison 2019.
**La mairie de Mesquer ne sera pas tenue pour responsable en cas de vol, de casse ou de détérioration de votre matériel et/ou marchandises, merci de veiller à bien vous assurer.*
 - **adresse** de son atelier de création, n° de téléphone **portable**
 - **visuels des créations** qui seront exposés lors du marché (ou lien vers votre site internet)
 - **la fiche d'inscription** jointe dûment complétée
 - **le ou les chèque(s) de règlement** correspondant aux droits d'inscription (15€ par marché) libellé(s) à l'ordre **du Trésor Public**.
 - **Un chèque de caution de 15€ par marché** (restitué à 19h le jour du marché en question) libellé(s) à l'ordre **du Trésor Public**.

Document à lire et conserver